

REPUBLIQUE FRANCAISE



P  
R  
O  
C  
E  
S  
V  
E  
R  
B  
A  
L

**Séance du Conseil Municipal**

**Mercredi 25 Janvier 2023**

**18h30**

Nombre de membres composant le conseil : 27

Présents : 21

Absents : 2

Pouvoirs : 4

L'an 2023, le mercredi 25 janvier, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique salle du conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 17 janvier 2023

**Sont présents** : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Roxane TIBALDI, Julien BONINO, Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM, Éric BRUCHET, Paula EDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON.

**Absents donnant pouvoir** :

<b><u>MANDANT</u></b>	<b><u>MANDATAIRE</u></b>
Virginie ARTERO	Zoulikha LAMALAM
Hélène JANE	Roxane TIBALDI
Ghislaine GUY	Vincent DAVAL
Bruno LAQUAY	Christian BRONDOLIN

**Absents excusés sans procuration** : Laurent LACROIX (arrivé à 18h50) – Marie DUCHER

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Sylvain CASTAGNE est désigné pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire, la séance est ouverte à 18h40

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2022

Rapport N°	Objet	Rapporteur
Rapport N°1	Approbation de la Convention Territoriale Globale	H GENTE
Rapport N°2	Modification des tarifs communaux 2023	H GENTE
Rapport N°3	Autorisation d'ouverture de crédit 2023	H GENTE
	Communication des décisions du Maire	H GENTE

\*\*\*\*\*

✚ Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022.

Aucun Débat

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 25 voix pour :** Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL (+ procuration Ghislaine GUY), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Roxane TIBALDI (+ procuration Hélène JANE), Julien BONINO, Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Éric BRUCHET, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON.

**Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022

#### **01 Approbation de la Convention Territoriale Globale**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat visant à définir le projet de services aux familles d'un territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions au service des familles et public en situation de précarité. Elle se concrétise par la signature d'une convention entre la Caisse d'allocations familiales (Caf), la MSA, le SIVU Collines Durance et les communes d'Alleins, Charleval, Eyguières, Lamanon, Mallemort, Sénas, et Vernègues.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

## Débat :

T PLATON dit avoir pris connaissance des annexes mais être déçu par le diagnostic, celui-ci ne reprend pas certains besoins comme le nombre de place en crèche ? les études surveillées ? 2 points essentiels non évoqués avec les parents et pas beaucoup d'actions concrètes dans la convention

Mme le Maire répond qu'effectivement ce document mérite d'être actualisé avec les fiches actions et notamment au niveau de INSEE.

D FARRO approuve les remarques de M. PLATON et demande quelles actions sont prises par la commune pour le manque de place en crèche ? et au périscolaire ?

Mme le Maire informe qu'au niveau de la crèche il n'y a aucune liste d'attente par contre le problème se pose pour le périscolaire géré par l'association Vivons Ensemble. La principale difficulté vient du recrutement d'encadrant pour les enfants, actuellement il manque 3 personnes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**Par 25 voix pour :** Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL (+ procuration Ghislaine GUY), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Roxane TIBALDI (+ procuration Hélène JANE), Julien BONINO, Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Éric BRUCHET, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

**Approuve** la convention territoriale globale (CTG) entre la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, la MSA, le SIVU Collines Durance et les communes d'Alleins, Charleval, Eyguières, Lamanon, Mallemort, Sénas, et Vernègues.

**Autorise** Madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention figurant en annexe ainsi que tout document relatif à la CTG et à l'exécution de la présente délibération.

## **02 Modification du Recueil des tarifs communaux 2023**

Par délibération n°2022-82-SG du 14 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé le recueil des tarifs communaux pour l'année 2023.

En vertu de la règle du parallélisme des formes et des procédures, toute modification ou rectification sur une délibération nécessite par principe une nouvelle délibération du conseil municipal.

<b>REGIE PM</b>	
Marché hebdomadaire	
Forfait eau - électricité	2 €/jour
Droit de place /sans abonnement	1,50 €/ml
Droit de place /avec abonnement	1 €/ml
Droit de place pour 4 jours	
Forfait eau - électricité	2 € /jour
Forfait manège > 200m <sup>2</sup>	150 €
Forfait manège > 100 à 200 m <sup>2</sup>	100 €
Forfait manège > 50 à 100 m <sup>2</sup>	60 €

Forfait manège < 50 m <sup>2</sup>	45 €
Autres	15 €
Petits métiers	3€/ml
Foire / Marché Noël / Marché exceptionnel	
Camion ambulant (Foot Truck, pizza) marchés nocturnes, manifestations	10 €/ jour
Location de chalet	80 €/ jour
Droit de place 0 à 3 ml	15 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Droit de place 6 à 9 ml	30 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Droit de place de 10 à 15 ml	45 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Caution en cas de désistement ou non-respect du règlement	150 €
Culture – Festivités	
Spectacle Tarif – de 12 ans pré-vente	5 €
Spectacle Tarif – de 12 ans soir même	8 €
Spectacle Tarif adulte pré-vente	7 €
Spectacle Tarif adulte soir même	10 €
Spectacle avec repas Tarif – de 12 ans	20 €
Spectacle avec repas Tarif adulte	30 €
Vente de livre	20 €
Entrée de manifestation	15 €
Boissons Café	1,50 €
Boissons Bouteille eau	1,50 €
Boissons bouteille vin 75 cl	10 €
Boisson Bouteille Champagne	25 €
Prosecco	15 €
Cidre, bière, soda	2,50 €
Voyage Agliana (Italie)	250,00 €
<b>REGIE PISCINE</b>	
Adulte à l'unité)	3 €
Adulte (carnet 10 entrées)	25 €
Enfant à l'unité-18ans, personne situation d'handicap, étudiant, chômeur (sur présentation de la carte)	2 €
Enfant (carnet 10 entrées)	15 €
Enfant de moins de 5 ans accompagné d'un adulte payant	0€
Enfant participant aux stages sportifs des associations communales	0€
Extérieur Adulte	6 €
Extérieur Enfant	4 €
<b>REGIE CIMETIERE</b>	
Caveau	
2 places	1 266,00 €
4 places	2 781,60 €
6 places	3 242,00 €
Concession cimetière	
Perpétuelle	1 800 €

Trentenaire	900 €
Colombarium	510 €
Participation de la commune	
Frais d'obsèques	230 €
Naissance ouverture d'un livret A auprès de la C- Epargne ou Crédit Agricole	30 €
Voyages & Sorties scolaires- participation des familles	
Séjour classe verte primaire	120€
Séjour classe verte maternelle	110 €
Séjour classe de neige	120 €
Séjour classe découverte élémentaire	120 €
Séjour classe découverte maternelle	110 €
Classe de voile école élémentaire	30 €
<b>REGIE Restauration scolaire</b>	<b>Tarifs jusqu'au 15 juillet 2023</b>
Maternelle	2,30 €
Elémentaire	2,50 €
Personnel Adulte	5 €
Repas exceptionnel	5 €
<b>Forfait Mensuel ou Trimestriel Tarif 2023</b>	
<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>
5 Jours : 2,15 €	5 jours : 2,35 €
4 Jours : 2,20 €	4 jours : 2,40 €
3 Jours 2,25 €	3 jours : 2,45 €
<b>RESTAURATION AUTRE Tarif 2023</b>	
Repas Personnel communal sur place	5 €
<b>REGIE CCAS</b>	
<b>RESTAURATION FOYER</b>	
Repas sur place	6 €
Repas livrés	7 €
<b>REGIE ST</b>	
<b>Locations de salles</b>	
Location « salle du Vergon » week-end	450 €
Location « salle du Vergon » la journée hors week-end	150 €
Cauton location « salle du Vergon »	800 €
<b>Locations du stade d'Honneur</b>	
Equipe de niveau Régional et Départemental (hors match de l'Olympique Mallemortais)	
Stage, Match, entraînement	500 €/jour
Equipe de niveau National (de national 3 à ligue 1)	
Stage	Jour 1 : 1 000 € Jour 2 : 1 000 € Jour 3 et + : 500 €

Match	1 000 €/jour
Stage moins de 21 ans	500 €/jour
Equipe de niveau International	
Stage	Jour 1 : 1 000 € Jour 2 : 1 000 € Jour 3 et + : 500 €
Match	2 500 €/ jour
Tournois moins 21 ans	Jour 1 : 500 €/jour Jour 2 : 500 € /jour Jour 3 et + : 250 € /jour
Forfait Irrigation	
Arrosage, Faucardage, Curage Pour toute facture inférieure ou égale à 35 €	110€/hect 35 €

\*Arrivée de Laurent LACROIX à 18h50

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Débat :

Mme le Maire précise les modifications apportées au recueil des tarifs notamment la suppression de la gratuité pour les forains Mallemortais du marché hebdomadaire, le tarif spectacle adulte le jour même à 10 €, la gratuité de la piscine pour les enfants de – 5ans accompagnés ou en association sportive et enfin la précision sur le tarif irrigation pour toute les factures < ou égale à 35 €.

P EIDENWEIL demande si la somme de 35 € se rapporte à la facture ou à la parcelle ?

S CASTAGNE répond que la taxe forfaitaire de 35 € s'applique par arrosant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A la Majorité,**

**Par 22 voix pour :** Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL (+ procuration Ghislaine GUY), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Roxane TIBALDI (+ procuration Hélène JANE), Julien BONINO, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Éric BRUCHET, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

**Par 4 Abstentions :** Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA.

**Approuve** le nouveau tableau des tarifs communaux 2023 présenté ci-dessus ;

**Dit** que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné ;

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document résultant de cette délibération.

**03 Autorisation de crédit d'investissement 2023 – Annule et remplace la délibération 2022-79**

Par délibération n° 2022-79-SG en date du 14 décembre 2022, le conseil s'est prononcé sur l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation, pour l'exercice 2023, en référence aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la façon suivante :

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS AU BP 2022	DM1	CREDITS OUVERTS 2022	LIMITE DES 25% DES CREDITS OUVERTS	OUVERTURE DES CREDITS 2023
20	Immobilisations incorporelles	296 426,00	0,00	296 426,00	74 106,50	50 000,00
204	Subventions d'Equipement	107 630,00	0,00	107 630,00	26 907,50	16 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 237 958,60	0,00	5 237 958,60	1 309 489,65	1 000 000,00
23	Immobilisations en cours	1 087 241,99	0,00	1 087 241,99	271 810,50	271 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 729 256,59</b>	<b>0,00</b>	<b>6 729 256,59</b>	<b>1 682 314,15</b>	<b>1 337 000,00</b>

Une rectification doit cependant être apportée au chapitre 23, Immobilisation en cours dont le montant de « crédits ouverts au BP 2022 » est erroné, au regard des dispositions relatives aux dépenses à caractère pluriannuel. Ainsi il convient de lire :

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS AU BP 2022 HORS AP	DM1	CREDITS OUVERTS 2022	LIMITE DES 25% DES CREDITS OUVERTS	OUVERTURE DES CREDITS 2023
20	Immobilisations incorporelles	296 426,00	0,00	296 426,00	74 106,50	50 000,00
204	Subventions d'Equipement	107 630,00	0,00	107 630,00	26 907,50	16 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 237 958,60	0,00	5 237 958,60	1 309 489,65	1 000 000,00
23	Immobilisations en cours	135 000,00	0,00	135 000,00	33 750,00	33 750,00
	<b>TOTAL</b>	<b>5 777 014,60</b>	<b>0,00</b>	<b>5 777 014,60</b>	<b>1 444 253,65</b>	<b>1 099 750,00</b>

En conséquence, le montant des crédits ouverts en 2023 relatifs aux dépenses d'investissement, sera de 1 099 750 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

#### Débat :

Mme le Maire informe que la préfecture demande de reprendre la délibération qui avait été votée en décembre dernier en retirant le montant des AP/CP.

M.PLATON s'abstient pour la même raison que lors du vote de la délibération initiale du 14 décembre : selon l'article L.1612-1 du CGCT l'affectation des crédits d'investissements votés par anticipation devrait figurer dans la délibération, or ceci n'est pas le cas. (ok ajouté le 08-03-23)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

#### **A la Majorité,**

**Par 21 voix pour :** Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN (+ procuration Bruno LAQUAY), Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL (+ procuration Ghislaine GUY), Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Roxane TIBALDI (+ procuration Hélène JANE), Julien BONINO, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Éric BRUCHET, Emmanuel SAMBAIN.

**Par 5 Abstentions :** Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON.

**Autorise** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2023, tel que présenté ci-dessus, et dans la limite de 1 099 750 €.

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de délégation – Communication des décisions du Maire**

### Débat :

Décision 2022-180-ST : Mise à disposition du stade d'honneur

P EIDENWEIL demande s'il n'y a pas une erreur sur la date du match ?

Mme le Maire infirme, il s'agit bien de l'année 2022.

### **Questions Diverses**

P EIDENWEIL demande si le règlement du Marché hebdomadaire est disponible ?

P PIGNET répond que la rédaction est en cours, il y a eu différentes réunions avec les représentants du syndicat des forains pour mettre en place ce règlement. Une commission Marché doit finaliser cela pour fin février.

E SAMBAIN aborde la végétalisation de la rue F Pauriol, où en est-on ?

P PIGNET rappelle que les ST travaillent sur ce projet qui est établi, il y aura une 1ere phase en février de concertation avec les commerçants de la rue. Nous pensons une réalisation au printemps.

E SAMBAIN revient sur un point déjà évoqué, la réserve communale.

Mme le Maire excuse M LAQUAY qui est absent et s'occupe de ce dossier.

E SAMBAIN souhaite proposer l'embauche en alternance d'un étudiant sur l'environnement comme il est fait actuellement pour Terre de Jeux 2024. Cela permettrait un travail sur les indicateurs de fluides et le suivi d'un tableau de bord.

Mme le Maire confirme que la commune a souscrit un contrat de 2 ans avec un jeune étudiant en alternance pour suivre le dossier Terre de Jeux 2024. La proposition de M SAMBAIN est intéressante hélas il faudra tenir compte d'un budget de fonctionnement 2023 très contraignant et faire des choix sur notre budget mais cela sera discuté lors de la présentation du DOB en Mars.

T PLATON revient sur le sujet et propose de se rapprocher d'une école spécialisée pour trouver ce jeune qui pourrait avoir la mission de gestionnaire des flux.

D'ailleurs concernant les économies d'énergie M PLATON fait référence à :

- L'article L1383-0b du code des impôts qui permet une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses pour la contribution à la transition énergétique du logement dont ils sont propriétaires et qu'ils affectent à leur habitation principale. Cela est appliqué à Lambesc.
- Application de la Taxe Locale sur la Publicité
- Majoration sur la taxe habitation des résidences secondaires.

Toutes ces propositions pourraient être intégrées dans le budget communal.

Mme le Maire répond que cela pourra être abordé lors du DOB.

P PIGNET souligne que concernant la TLP, il y a un règlement local de publicité intercommunal qui ne permet pas l'application de cette taxe.

T PLATON infirme et informe qu'Eyguières l'applique déjà.

D FARRO demande si un bilan sera effectué sur les actions du manager de commerce ?

P PIGNET informe que Melle HAZAN Levana, manager de commerce, a fait un gros travail et qu'un bilan pourra être fait dans un an.

D FARRO souhaite également un bilan sur l'économie due à l'extinction de l'éclairage public la nuit ?

Mme le Maire répond qu'en octobre un 1<sup>er</sup> bilan avait été fait. Il est possible aujourd'hui de contrôler horloge par horloge, on dépasse 58% d'économie sur la facture de l'éclairage.

D FARRO demande le coût du désamiantage des 2 locaux commerciaux rue F Pauriol et l'envoi des factures

C BRONDOLIN répond que les documents lui seront envoyés → **ok envoyé par mail 27-01-23**

D FARRO souhaite connaître le coût des travaux sur les modifications portées au PC de la MDA

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une modification à la demande du juge administratif, il n'y a pas de travaux supplémentaires.

D FARRO demande des informations quant au « procès » avec une ancienne employée de la Mairie

Mme le Maire informe qu'il s'agit d'un recours, d'un agent de la collectivité qui a démissionné et qui demande aujourd'hui des indemnités chômage à la commune.

D FARRO concernant le contrat d'alternance avec la personne pour Terre de Jeux 2024 pourquoi ne pas avoir choisi un Mallemortais ?

Mme le Maire répond que tout simplement il n'y a pas eu de proposition de Mallemortais.

E SAMBAIN souhaiterait, si possible, visiter certains locaux communaux, non ouverts au public, comme la cuisine centrale, les services techniques afin de connaître les lieux en tant qu'élu.

Mme le Maire répond que sa demande est tout à fait légitime et propose à M. BRONDOLIN et M. BONINO d'organiser cela.

A ANDREIS informe que les riverains du projet immobilier « Ludo » s'interrogent sur la date des débuts de travaux ?

Mme le Maire rappelle que mercredi dernier la 1<sup>ere</sup> réunion de chantier a eu lieu, les travaux sont prévus pour février et les riverains seront informés.

A ANDREIS rappelle l'urgence de la restauration de l'oratoire, il faudrait profiter de contacter l'ABF lors des travaux de la coopérative.

V DAVAL répond qu'il y aura en premier temps la mise en sécurité de l'oratoire afin d'éviter toute déflagration lors des travaux de la coopérative et ensuite viendra la phase de réhabilitation avec recherche de subvention

A ANDREIS revient sur l'église et les problèmes d'infiltration dans la nef ainsi que la restauration de la porte en noyer.

C BRONDOLIN répond qu'il n'y a pas de problème sur la charpente de l'église, celle-ci a été vérifiée il y a 3 mois, et que s'il y a les infiltrations elles pourraient être à l'origine de tuiles cassées.

Mme le Maire rappelle que des études ont été faites, la toiture a été révisée, la charpente est en bon état.

T PLATON revient sur le droit à l'eau potable et souligne que le QU Bramejean pourrait en bénéficier.

Il informe également que la collectivité doit désigner un référent déontologue au plus tard le 01/06/2023.

Il revient sur la fermeture de l'Office de tourisme et regrette que les habitants n'aient pas été informés

Mme le Maire répond que cela ne s'est pas passé comme cela, tout d'abord l'OT était une association avec Mme ARTERO présidente depuis 2021, l'AG était prévue le 05/01/2023 se sont les membres de l'association qui devaient décider de la dissolution de l'OT. La Mairie ne pouvait pas avant cette date informer les administrés.

T PLATON regrette que depuis il n'y a aucune porte d'entrée pour les informations culturelles, touristiques...

Mme le Maire rappelle que la Maison du Pays va s'installer, il faut quand même un peu de temps pour organiser cela, mais la commune y travaille. En attendant un service est assuré par la Direction culture & festivités.

T PLATON souligne qu'il serait judicieux de prendre aussi l'avis des habitants pour la végétalisation de la rue F Pauriol

P PIGNET répond que l'avis des riverains de la rue F Pauriol seront pris en compte.

P EIDENWEIL demande à quoi sert un référent Déontologue ?

Mme le Maire répond que cette personne sera chargée d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques

T PLATON confirme que le référent déontologue pourra répondre sur des questions éthiques et donner un avis pertinent.

**Informations diverses :**

Semaine Italienne → du 20-28 janvier

Concours de crèche → 31 janvier pour la 20<sup>ème</sup> année

Enquête Publique sur la 2<sup>ème</sup> modification du PLU → 27 février / 31 mars avec 4 permanences à Mallemort

**Prochain Conseil Municipal : Mardi 07 Mars 2023 (DOB)**

Fin de séance à 19h45

\*\*\*\*\*

Signature Mme le Maire  
**Hélène GENTE**



Signature secrétaire de séance  
**Sylvain CASTAGNE**



